ufolep

DISCIPLINE

Groupe	Faute commise	Sanction	Organe de décision	Récidive	Appel
1	a) faute volontaire technique entraînant l'avertissement b) joueur quittant l'activité ou l'aire de jeu sans en avoir reçu l'ordre c) équipe abandonnant l'activité ou l'aire de jeu avant la fin de la rencontre d) refus du responsable ou du capitaine de signer la feuille de match e) faute disqualifiante entraînant l'exclusion définitive de la rencontre	**De l'élimination à 4 semaines de suspension** **+ amendes**	**Commission départementale disciplinaire de 1ère instance** - ou commission technique départementale (uniquement groupe 1) - ou commission de discipline de CTD ou de district (ou de secteur)	**Dans les 6 mois :** possibilité de doubler la peine dans la limite de 1 an de suspension maximum.	Commission d'appel . départementale . régionale . nationale
2	a) organiser ou participer à une compétition hors UFOLEP sans autorisation ou lorsqu'on est qualifié pour une compétition UFOLEP b) attitude anti-sportive renouvelée après avertissement c) agression verbale, injure à juge, arbitre, commissaire, cadre, délégué officiel d) geste déplacé ou équivoque lors d'une activité vers juge, arbitre, public ... e) récidive d'une faute du groupe précédent	**De 1 à 3 mois de suspension** **+ amendes**	**Commission régionale disciplinaire de 1ère instance** - ou commission technique régionale ***Les décisions de ces instances ne peuvent dépasser un an de suspension.***	**Au-delà :** **Commission nationale disciplinaire de 1ère instance**	selon le niveau de la compétition ou l'importance de la sanction **Si suspension supérieure à 1 an commission nationale d'appel**
3	a) fraude du licencié (âge, idendité, homologation, mutation, surclassement ...) b) geste volontairement dangereux lors d'une activité sur juge, arbitre, commissaire, délégué officiel c) récidive d'une faute du groupe précédent	**De plus de 3 mois à 2 ans de suspension** **+ amendes**	**Au-delà :** **Commission nationale disciplinaire de 1ère instance**		
4	a) fraude du dirigeant (licence, homologation, mutation, surclassement) b) vandalisme lors des déplacements, dans et hors des locaux sportifs et d'hébergement ... c) coups à spectateurs, organisateurs, administrateurs ... d) récidive d'une faute du groupe précédent	**De plus de 2 ans à 5 ans** **+ amendes** sans préjuger des suites données à un éventuel dépôt de plainte	**Commission nationale disciplinaire de 1ère instance**	Possibilité de radiation à vie.	**Commission nationale d'appel**
5	a) coups et blessures volontaires sur joueurs, juges, arbitres, commissaires ... b) prévarication c) vol d) organisation de paris ou jeux d'argent illégaux	**De plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie** **+ amendes** sans préjuger des suites données à un éventuel dépôt de plainte			